

Délibération 2026-098

Finances : Opération d'auto consommation collective en énergie électrique à la CCVA – Adhésion à la PMO ANIMERGY ACC

L'an deux mille vingt-six, le huit Octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 2 Octobre 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin Duros, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Sabrina ROMERO a donné pouvoir à Mme Nathalie GILARD,
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
Mme Sonia BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA
Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à Mme Corinne TOUSSAINT

Conseiller absent excusé

Mme Emilie PEZET

Secrétaire de séance

M. Jean-Louis LATUGAYE

Membres en exercice - 27

Membres présents -21

Pouvoirs - 05

Membres absents – 01

Exposé

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté de communes du Val'Aïgo au contrat d'achat d'énergie électrique produite par la centrale hydroélectrique de la Commune de Villemur-sur-Tarn en date du 1^{er} Janvier 2026 (délibération 2025-053).

Dans le cadre de l'opération d'auto consommation collective, prévue à l'article L315-2 du Code de l'énergie, il y avait eu adhésion à l'association - Personne Morale Organisatrice (PMO) **BOEN** (délibération 2025- 052). La réunion du producteur et des consommateurs en association étant obligatoire dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

La gestion de cette opération sera prochainement transférée à une nouvelle PMO : **ANIMERGY ACC**.

Il s'agit d'autoriser Madame la Présidente à signer le formulaire d'adhésion à la PMO ANIMERGY ACC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L315-2 du Code de l'énergie

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

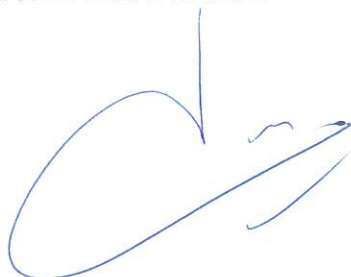
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le formulaire d'adhésion à la nouvelle association PMO ANIMERGY ACC ;
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Jean-Louis LATUGAYE



Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 12 OCT. 2026